

Tarquin le Superbe  
- 534 / - 509

## République romaine

Au lendemain de la révolution de 509 av. J.-C., Rome remplace le roi par un magistrat, le **préteur**, qui ne possède le pouvoir suprême que pour un an. Au milieu du Ve siècle av. J., il est créé des collèges de deux préteurs qui prennent le nom de **consuls**.

Les **consulats**, apparus au début de la République, dureront ensuite pendant plus de mille ans. Jusqu'au principat d'Auguste, ils sont élus pour un an par le peuple romain réuni en comices centuriates. Les attributions des consuls sont nombreuses et variées, et possédant l'*imperium domi et militiae* (commandement civil et militaire) ils sont, pendant un an, les véritables chefs de l'Etat romain. Leur pouvoir n'est toutefois pas absolu car ils l'exercent sous le contrôle du Sénat et font face à l'éventuelle action d'obstruction d'un tribun de la plèbe.

Face à l'exigence d'accéder au consulat formulée par la plèbe, les patriciens, en -445, remplacent cette magistrature par un **tribunat militaire** (de 3 à 6 tribuns). Mais après le sac de Rome par les Gaulois (-390), le consulat est restauré.

Si un consul « ordinaire » meurt ou démissionne en poste, il est remplacé par un **suffect**.

Lucius Junius Brutus  
- 509 / - 509

**437 consulats**  
(380 collèges de consuls différents)

**61 suffects**  
(59 différents)

**Années - 375 à - 371**  
aucun magistrat élu

**51 Tribuns militaires**

**81 dictateurs**  
(64 dictateurs)

Marius (consul)  
- 105 / - 100

*Sa réélection, plusieurs années de suite, marque le début de la dégradation du Consulat*

Sylla (consul)  
- 88 / - 80

Sylla (dictateur)

- 81 / - 82

Cinna (consul)

- 87 / - 84

*4 années de suite*

Jules César (Consul)  
- 59

Jules César (Consul)  
- 48

Jules César (Consul)  
- 46 / - 44

Jules César (Dictateur)  
- 49

- 47

- 46 / - 44

Jules César (Consul)  
- 59 / - 44 (15 mar)

Marc Antoine (Consul)  
- 34

Octave (Consul)  
- 33

Domitius Ahenobarbus (Consul)  
- 32

Octavien (Consul)  
- 31 / - 27

**Auguste (Octavien) (- 63 / 14)**  
- 27 / 14

**- 509 : fondateur légendaire de la République romaine et un des deux premiers consuls romains.**  
Réformes religieuses et institutionnelles, loi curiate sur le pouvoir consulaire, agrandissement du Sénat.

**- 494 : la sécession de la plèbe**  
La République oligarchique réserve les plus hautes fonctions aux patriciens. Une situation contestée par les plébéiens qui se retirent sur l'Aventin et désignent leurs propres magistrats, les tribuns.

**- 390 : les Gaulois à Rome**  
Les combattants romains, rassemblés sur le Capitole, sont avertis par des oies de l'approche des troupes de Brennus, le chef des Sénon. Les assaillants repartent après le versement d'une rançon.

**- 280 : le triomphe de l'éloquence**  
Appius livre un discours mémorable devant les sénateurs pour les convaincre de refuser le traité de paix proposé par Pyrrhus, roi de Macédoine. Un refus de se soumettre qui s'avérera payant : en dix ans, Rome étendra son empire sur toute la péninsule italique.

**- 264 / - 241 : la première guerre punique**  
Chassés de Messine, en Sicile, les Carthaginois entrent en guerre contre Rome. Après plus de vingt ans de conflit, le succès romain dans les îles Egates oblige Hamilcar Barca, le chef carthaginois, à conclure la paix. La Sicile devient une province romaine.

**- 218 / - 202 : La deuxième guerre punique**  
Le Carthaginois Hannibal assiège Sagonte, alliée de Rome. Il franchit les Alpes avec ses soldats et des éléphants. Après les défaites romaines du lac de Trasimène et de Cannes, il campe devant Rome. Elu consul, Scipion remporte la bataille de Zama qui signe la défaite de Carthage.

**- 149 / - 146 : la troisième guerre punique**  
«*Il faut détruire Carthage*», voilà ce que martèle Caton l'Ancien, frappé par la prospérité retrouvée de la cité ennemie proche de Rome. Scipion Emilien prendra la ville en 146 av. J.-C. et la fera raser.

**- 146 : la conquête de la Grèce**  
Après la prise et la destruction de Corinthe, Rome domine la Grèce.

**- 133 / - 121 : les réformes des frères Gracchus**  
Tiberius Gracchus, tribun de la plèbe, veut redistribuer aux petits paysans les terres agricoles concentrées aux mains de patriciens. Après son assassinat en -133, son frère Gaius poursuit ses réformes en organisant des distributions de blé et en ouvrant aux membres de l'ordre équestre l'accès à des fonctions judiciaires.

**- 90 / - 88 : la guerre sociale**  
Le tribun de la plèbe Livius Drusus est assassiné pour avoir voulu accorder la citoyenneté aux Italiens, lesquels se soulèvent. C'est le plus grand conflit sur la péninsule depuis l'incursion d'Hannibal. Rome accorde la citoyenneté à ses alliés.

**- 82 / - 79 : la dictature de Sylla**  
En l'absence du consul Sylla, parti combattre le roi grec Mithridate, le tribun Sulpicius Rufus fait voter des lois en faveur du peuple, de l'ordre des chevaliers et des Italiens. A son retour, Sylla s'allie au consul déchu Cinna et massacre ses opposants. Il se fait nommer dictateur pour une durée illimitée. Il affaiblira le pouvoir des tribuns et consolidera ceux du Sénat avant d'abdiquer en 79 av. J.-C.

**- 73 / - 71 : la révolte de Spartacus**  
Depuis la Sicile, cet esclave prend la tête d'une révolte regroupant 120.000 hommes. Il est arrêté sur sa route vers le nord par Pompée et Crassus. Il meurt les armes à la main, et 6.000 esclaves seront crucifiés sur la Via Appia.

**- 70 : le consulat de Pompée et Crassus**  
Les réformes de Sylla sont abrogées. Les tribuns retrouvent leurs pouvoirs originels et des terres sont distribuées aux vétérans.

**- 63 : la conjuration de Catilina**  
Profitant de la frustration d'une partie de la noblesse, Lucius Sergius Catilina et ses partisans fomentent un complot afin de renverser le Sénat. Cicéron, consul et orateur exceptionnel, s'oppose aux conjurés et défend la République, avant de prendre la tête d'une contre-offensive militaire pour mettre fin au putsch. Vainqueur, il est honoré du titre de «père de la patrie».

**- 60 : le premier triumvirat**  
Par un accord secret, César, Pompée et Crassus se partagent le pouvoir. Leur pacte est renouvelé à Lucques en 56 av. J.-C. : Crassus et Pompée se présentent au consulat, César conserve le commandement de la Gaule cisalpine et transalpine.

**- 58 / - 51 : les victoires de César en Gaule**  
César combat notamment les Helvètes, les Belges, les Germains, les Bretons et les Gaulois. Des campagnes militaires à la gloire du général.

**- 52 : Pompée, consul unique**  
Les affrontements entre les partisans du tribun Clodius et ceux de Milon poussent le Sénat à demander l'aide de Pompée qui poursuit les agitateurs.

**- 49 / - 45 : la guerre civile**  
César viole l'interdiction de franchir le Rubicon (11 jan -49 : *Alea jacta est*, « les dés sont jetés ») avec ses troupes et met Pompée en échec à Pharsale en 48 av. J.-C. Le consul se réfugie en Egypte où Ptolémée XIII le fait tuer. En -46, César est nommé dictateur pour dix ans.

**- 44 : l'assassinat de César**  
César est promu dictateur à vie. Ses opposants, craignant une tentative de restauration de la royauté, l'assassinent le 15 mars (ides de mars). Octave, petit-neveu et héritier de César, entre à Rome en mai.

**- 43 : le troisième triumvirat**  
Octave s'allie à Antoine et à Lépide, ancien maître de cavalerie de César, pour former un triumvirat de cinq ans, renouvelé en 37 av. J.-C.. Ils exilent les conjurés, éliminent leurs opposants et se partagent le territoire : au premier l'Occident, au second l'Orient et au dernier l'Afrique.

**- 31 : la bataille d'Actium**  
Octave révèle au Sénat qu'Antoine va léguer des royaumes aux fils qu'il a eus avec Cléopâtre. Rome déclare la guerre à la reine. Le 2 septembre, la flotte orientale est vaincue en Grèce. Octave s'empare d'Alexandrie l'année suivante, poussant le couple au suicide.

**- 27 : l'avènement du principat**  
Les sénateurs nomment Octave consul à vie et lui attribuent le titre honorifique d'Augustus, d'ordinaire réservé aux divinités. Date traditionnellement considérée comme le début du principat.

Le **dictateur** est magistrat "extraordinaire" nommé en cas de crise grave par les consuls sur la demande du Sénat, et possédant tous les pouvoirs pour six mois au maximum.

*Les dictatures de Sulla et de César ne furent pas des magistratures constitutionnelles mais des tyrannies établies par la force des armes.*